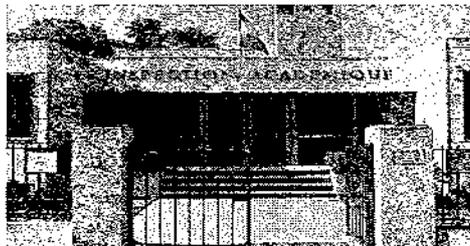


académie  
Bordeaux

direction des services  
départementaux  
de l'éducation nationale  
Dordogne

éducation  
nationale  
jeunesse  
vie associative



DIVISION DES  
RESSOURCES  
HUMAINES SERVICE  
SOCIAL EN FAVEUR  
DES PERSONNELS

# COMMISSION DEPARTEMENTALE D'ACTION SOCIALE

## Formation plénière 2 Avril 2012



## SOMMAIRE

	Pages
<b>INTRODUCTION : <i>la place de l'action sociale au sein du Service Social des Personnels</i></b>	3
Le service social en faveur des personnels	3
L'action sociale	3
L'action du conseiller en économie sociale et familiale	5
<b>RETOUR STATISTIQUES SUR L'ANNEE 2011</b>	6
Fréquence des réunions CDAS	6
Budget et rallonges budgétaires	7
Les aides en 2011	8
Les prêts en 2011	9
Les secours d'urgence	10
Les chiffres des demandeurs :	10
- du département	10
- par ZAP :	11
ZAP Nord	11
ZAP Ouest	12
ZAP Bergerac	13
ZAP Est	14
ZAP Périgueux	15
<b>BILAN DE LA CDAS 2011</b>	16
Pourquoi un bilan ?	16
Bilan du fonctionnement de la CDAS 2011	16
Analyse des chiffres	16
Bilan du CESF	19
Propositions	19

## **INTRODUCTION**

### **La place de l'action sociale au sein du service social en faveur des personnels**

#### **Le service social en faveur des personnels (SSP)**

Il est constitué de **deux travailleurs sociaux** :

- une conseillère technique assistante sociale
- une assistante sociale titulaire depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2011, après le recrutement de deux contractuelles entre septembre 2010 et juin 2011.

Leur action s'inscrit dans le projet académique privilégiant une politique d'accueil des personnels soucieuse d'une **gestion des ressources humaines individualisée**. Il s'agit d'œuvrer à l'amélioration des conditions professionnelles de la vie au travail et de contribuer à la mise en place de la politique sociale académique dans le département.

**Trois axes de travail :**

- ◆ L'accompagnement social des personnels
- ◆ L'expertise sociale auprès des responsables hiérarchiques : analyse et appui technique pour éclairer les décisions, participation à des actions de prévention
- ◆ La veille sociale : synthèse et analyse des informations issues des entretiens sociaux pour repérer des situations à risques et des dysfonctionnements généraux éventuels.

**Deux priorités apparaissent dans l'action du SSP :**

- la prévention des ruptures et décrochages professionnels
- l'accompagnement psychosocial des personnels confrontés à des difficultés

#### **L'action sociale**

Elle est l'une des missions du service social en faveur des personnels (SSP).

En effet, le **SSP intervient dans 4 domaines** principalement :

- le social
- la santé
- l'économique
- le professionnel

Dans le domaine économique, la conseillère technique et l'assistante sociale accompagnent les personnels ayant des difficultés financières.

Elles interviennent en étroite collaboration avec

- le Service d'Appui aux Ressources Humaines (SARH) du rectorat, dont le Bureau de l'Action Sociale de Madame SORIAUX
- la Conseillère Technique assistante sociale auprès du Recteur, Mme Oulé
- la secrétaire de l'Action Sociale de la DSDEN, Mme Warmel

-le Conseiller en économie sociale et familiale (CESF), Monsieur SANSARLAT

Elles informent les personnels sur les aides possibles et sur la constitution des dossiers de demande.

Il existe **différents types d'aides** :

- les aides départementales
- les aides rectorales
- les aides ministérielles

**Livret d'action sociale** Les personnels peuvent consulter le Livret d'Action sociale 2001-2012 disponible en ligne.

*Cf. site du rectorat : Emplois, carrière et formation des personnels de l'Education nationale/Service social, action sociale, médecine de prévention/ Action sociale*

*Cf. aussi site de la DSDEN de la Dordogne : Vie professionnelle/service social des personnels/Guide de l'Action sociale de l'académie.*

- **Les aides départementales**

Elles sont octroyées sous forme d'aides exceptionnelles et/ou de prêt sans intérêt, après constitution d'un dossier auprès des assistantes sociales, et présentation de celui-ci devant la Commission Départementale d'Action Sociale (CDAS) qui se réunit mensuellement.

Il est possible de demander une aide d'urgence hors CDAS, mais elle doit être validée lors de la CDAS suivante. Toutefois, les demandes ne peuvent se faire en nombre. Jusqu'en décembre 2011, il n'était pas possible de bénéficier d'une aide en liquide. L'argent était versé sous forme de chèque.

Au niveau départemental, les personnels peuvent bénéficier d'une prise en charge partielle des titres de transport domicile-travail.

- **Les aides rectorales**

\* Aides à la santé. Elles sont octroyées par le rectorat mais doivent être validées en CDAS.

\* Chèques vacances

\* Aides au logement (aide à la caution, aide à l'installation des nouveaux agents ou au déménagement)

\* Subventions pour garde d'enfants (de 3 à 10 ans)

\* Subventions pour vacances d'enfant (en complément de la subvention ministérielle) ou pour le personnel lui-même en complément de la subvention versée à l'enfant, pour la famille lors de séjours en camping agréé, pour les séjours linguistiques organisés sous la responsabilité du chef d'établissement et pour les classes pédagogiques à l'étranger

\* Aide aux études éloignées

**IMPORTANT :**

**Pour en bénéficier, les personnels doivent s'adresser au rectorat, au SARH 1 - Bureau de l'action Sociale, dirigé par Mme Geneviève Soriaux. Mme Homont est le personnel chargé des prestations de la Dordogne. 05 57 57 38 00 [christine.homont@ac-bordeaux.fr](mailto:christine.homont@ac-bordeaux.fr)**

- **Les aides interministérielles**

- ✳ Subventions pour enfants handicapés
- ✳ Subventions pour départ d'enfants en colonies de vacances ou centres aérés, séjours mis en œuvre dans le cadre éducatif, séjours linguistiques, séjours en centres familiaux de vacances, en gîtes de France et gîtes d'enfants
- ✳ Subventions pour garde d'enfant de moins de 3 ans
- ✳ Subvention pour les repas versée au gestionnaire

🏠 La plupart des aides sont soumises à des conditions de ressources.

### ☞ **Action du Conseiller en Economie Sociale et Familiale**

Les personnels peuvent bénéficier de l'accompagnement d'un Conseiller en Economie Sociale et Familiale (CESF).

Monsieur Sansarlat intervient sur plusieurs départements de l'académie, dont la Dordogne depuis 2010. Il est devenu contractuel à la rentrée 2011 après avoir été vacataire. Il assure une permanence le mercredi à la DSDEN de la Dordogne. Il peut aussi se déplacer à domicile. Il est joignable au : 06 74 62 09 19 ou à [frederic.sansarlat@ac-bordeaux.fr](mailto:frederic.sansarlat@ac-bordeaux.fr)

Le conseiller en économie sociale familiale est un travailleur social qualifié, dont le coeur de métier est fondé sur une **expertise dans les domaines de la vie quotidienne** : consommation, habitat, insertion sociale et professionnelle, alimentation-santé. Ses compétences scientifiques et techniques spécifiques lui confèrent une légitimité professionnelle pour intervenir dans le cadre de l'écologie de la vie quotidienne. Le CESF intervient auprès des personnes en situation de précarité, ou ayant des difficultés financières, ou connaissant des problèmes d'accès au logement, de surendettement, de chômage.

Monsieur Sansarlat est sollicité de la part des personnels de leur propre initiative ou suite à une orientation de la CDAS vers ses services. Il intervient, alors, dans le cadre d'une **Action Educative Budgétaire (AEB)**. **Il s'agit d'une action, et non d'une aide, qui signifie que chaque partenaire est acteur.** Cela précise également qu'il n'est pas question d'intervenir dans l'urgence, mais bien dans un cadre éducatif, avec un contrat de projet pour donner au personnel les outils qui lui permettront d'assumer sa situation budgétaire.

Le CESF intervient en complément des assistantes sociales, qui suivent le personnel, de manière à s'inscrire dans une action globale. L'intervention doit permettre une meilleure utilisation de ses ressources humaines et financières, compte tenu de son mode de vie et de ses aspirations.

A titre d'exemple, il accompagne les personnels dans la constitution des dossiers de surendettement, dans leur négociation avec les organismes créditeurs. Il les informe de leurs droits en tant que consommateurs.

## RETOUR STATISTIQUES SUR L'ANNEE 2011

### FREQUENCE DES REUNIONS CDAS

Au cours de l'année 2011, la Commission Départementale d'Action Sociale s'est réunie **9 fois** en commission restreinte. Il n'y pas eu de réunion en avril, août (vacances), septembre (reprise) et décembre (clôture budgétaire). Deux réunions ont eu lieu en novembre pour liquider le budget des prêts et des aides suite à la dernière rallonge budgétaire obtenue le 27 septembre et à l'examen des remboursements de prêts.

#### **Dates des commissions Année 2011 :**

24 janvier  
28 février  
21 mars  
2 mai  
6 juin  
4 juillet  
3 octobre  
7 novembre  
14 novembre

## **BUDGET ET RALLONGES BUDGETAIRES**

Le budget attribué pour l'année a été accordé le 7 mars pour les montants suivants :

**Aides : 14 096,39 €**

**Prêts : 6 823,78 €**

Des rallonges ont été accordées au cours de l'année :

*Le 3 mai :*

Prêts: 1500,00 €

*Le 6 juin*

Prêts : 1000,00 €

*Le 27 septembre*

Aides : 10 500,00 €

Prêts : 8 444,97 €

Le budget obtenu sur l'année a donc été de :

**Aides : 24 596,39 €**

**Prêts : 17 764,75 €**

## LES AIDES EN 2011

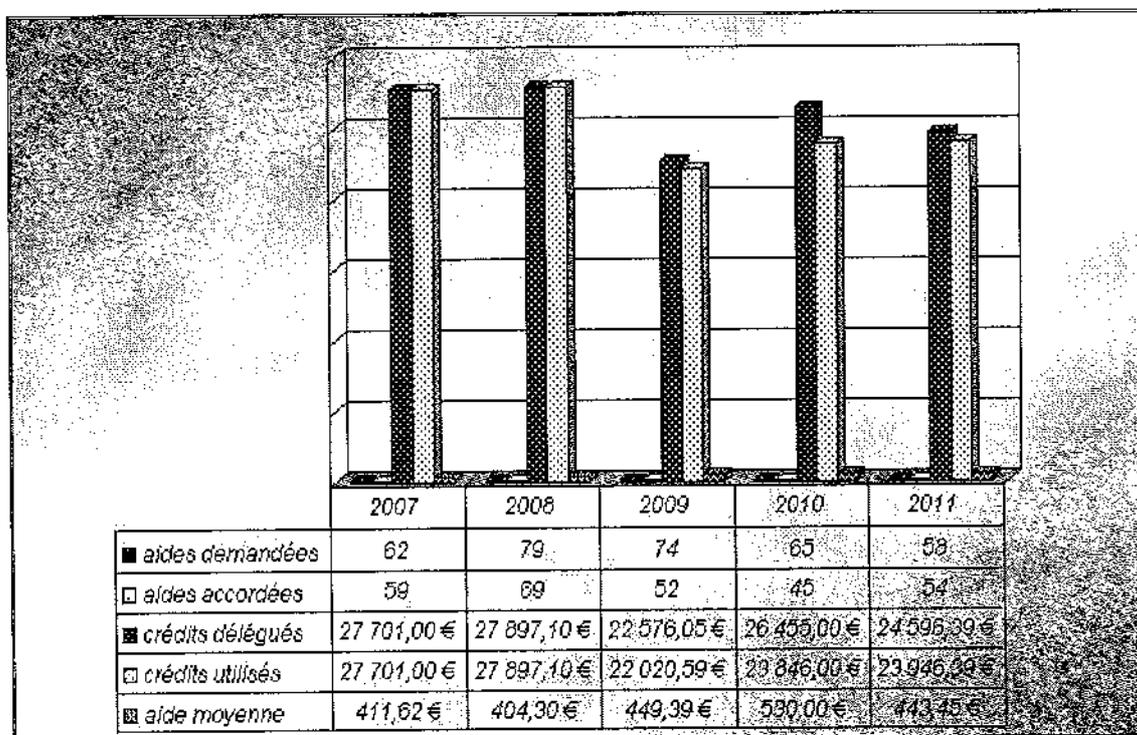
### EXAMEN DES DEMANDES D'AIDES ET AIDES ACCORDEES

<b>NOMBRE DE DOSSIERS EXAMINES</b>	58
<b>NOIMBRE DE DOSSIERS RETENUS</b>	54
<b>MONTANT MAXIMUM</b>	1 000,00 €
<b>MONTANT MINIMUM</b>	121,00 €
<b>MONTANT MOYEN</b>	443,45 €

### CONSOMMATION DES AIDES

<b>Dates des CDAS</b>	<b>Sommes dépensées</b>
24/01/2011	3 330,00 €
28/02/2011	1 307,00 €
21/03/2011	1 743,43 €
02/05/2011	2 139,00 €
06/06/2011	1 952,98 €
04/07/2011	1 121,00 €
03/10/2011	1 240,00 €
07/11/2011	5 950,00 €
14/11/2011	5 162,98 €
<b>TOTAL</b>	<b>23 946,39 €</b>

### EVOLUTION DES AIDES DE 2007 à 2011



Le reliquat d'aide est de 650,00 .

## LES PRETS EN 2011

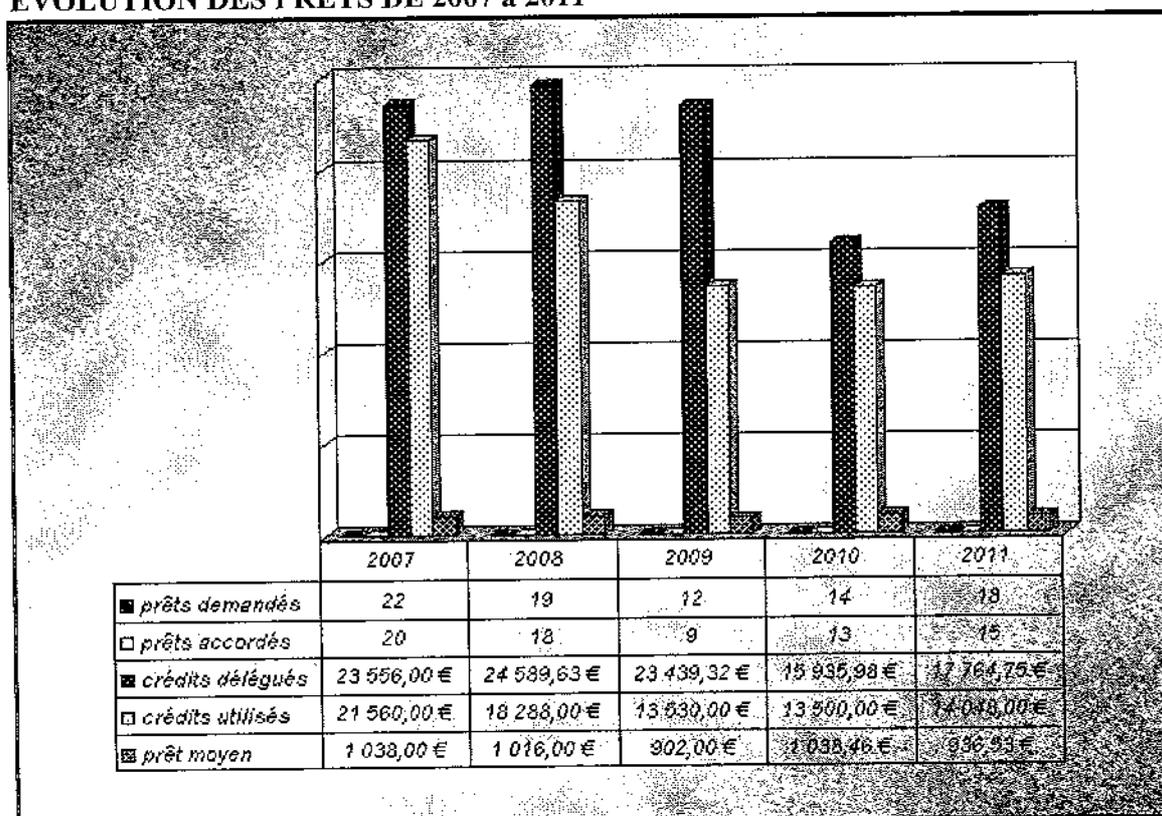
### EXAMEN DES DEMANDES DE PRETS ET PRETS ACCORDES

NOMBRE DE DOSSIERS EXAMINES	18
NOIMBRE DE DOSSIERS RETENUS	15
MONTANT MAXIMUM	1 500,00 €
MONTANT MINIMUM	300,00 €
MONTANT MOYEN	936,53 €

### CONSOMMATION DES PRETS

Dates des CDAS	Sommes dépensées
24/01/2011	2 433,00 €
28/02/2011	1 100,00 €
21/03/2011	1 900,00 €
02/05/2011	2 700,00 €
06/06/2011	500,00 €
04/07/2011	690,00 €
03/10/2011	3 225,00 €
07/11/2011	1 500,00 €
14/11/2011	0,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>14 048,00 €</b>

### EVOLUTION DES PRETS DE 2007 à 2011



Le reliquat de prêt est de 3 716,75 €

## SECOURS D'URGENCE

3 secours d'urgence sur l'année dont 1 aide et 2 prêts

### LES DEMANDEURS (prêts et aides)

#### 1. Chiffres du département

**87,5% des demandeurs sont des actifs**

**32,81% sont des personnels de catégorie A**

6,25% sont des personnels de catégorie B

26,56% sont des personnels de catégorie C

21,88% sont des non-titulaires

**31,25% sont divorcés ou séparés avec des enfants**

29,69% sont célibataires

23,44% sont mariés ou en vie maritale

14,06% sont séparés ou divorcés sans enfant à charge

1,56% sont veufs

**76,56% sont des femmes**

La moyenne d'âge des demandeurs est de 47 ans, sachant que le plus jeune a 23 ans et le plus âgé a 98 ans.

#### *Statut des demandeurs en fonction du type de soutien apporté*

<b>AIDES</b>	<b>Enseignants</b>	<b>Non enseignants</b>	<b>Retraités</b>
<b>Nombre de dossiers examinés</b>	20	29	9
<b>Agents bénéficiaires</b>	17	29	8

<b>PRETS</b>	<b>Enseignants</b>	<b>Non enseignants</b>	<b>Retraités</b>
<b>Nombre de dossiers examinés</b>	7	8	3
<b>Agents bénéficiaires</b>	6	7	2

La **maladie et le handicap** sont les **premiers facteurs** déclenchant d'une demande, soit 28,13%. Viennent ensuite les difficultés ponctuelles (26,56%), les divorces et séparations (17,19%), le logement (14,06%), la formation (7,81%), puis à égalité le surendettement et le décès d'un conjoint (1,56%).

Deux personnes ont demandé 2 fois une aide en 2011, dont l'une avait demandé une aide aussi en 2010. Une personne a demandé une aide en 2010 et en 2011, une autre, qui a demandé une aide en 2011, a demandé un prêt en 2010. 3 personnes qui ont demandé une ou deux aides en 2011, en ont demandé une en 2010. 3 personnes, qui ont demandé 1 aide en 2011, ont demandé 1 prêt en 2010.

Les personnes qui demandent plus d'une fois sont des personnes suivies régulièrement par le service social, ou des personnes de la DSDEN avec qui le travail de proximité est facilité.

## 2. Chiffres par ZAP



### ZAP Nord

1 <sup>er</sup> degré enseignant :	257 personnes
2 <sup>nd</sup> degré administratif :	43 personnes
2 <sup>nd</sup> degré enseignant :	298 personnes
<b>Total pour la ZAP nord :</b>	<b>598 personnes</b>

☞ 4 dossiers d'aide et 3 dossiers de prêt accordés

<u>Les bénéficiaires :</u>		
	Aides	Prêts
Personnel de catégorie A :	1	2
Personnel de catégorie B :	0	0
Personnel de catégorie C :	0	1
Personnel non titulaire	0	0
Retraité :	3	0



<u>Situation familiale :</u>		
	Aides	Prêts
Célibataire :	1	0
Mariage/Vie maritale sans enfant :	1	2
Divorcé/séparé sans enfant :	2	1
Divorcé/séparé avec enfant :	0	0



<u>Elément déclenchant la demande :</u>		
	Aides	Prêts
Maladie/handicap :	3	1
Difficultés ponctuelles :	1	2



4 femmes ont demandé contre 3 hommes  
 1 dossier a déjà bénéficié d'une aide dans l'année précédant la demande.  
 L'âge moyen du demandeur est de 62 ans.



## ZAP Ouest

1 <sup>er</sup> degré enseignant :	336 personnes
2 <sup>nd</sup> degré administratif :	32 personnes
2 <sup>nd</sup> degré enseignant :	275 personnes
<b>Total pour la ZAP Ouest :</b>	<b>643 personnes</b>

☞ 3 dossiers d'aide et 1 dossier de prêt accordés

### Les bénéficiaires :

	Aides	Prêts
Personnel de catégorie A :	1	1
Personnel de catégorie B :	0	0
Personnel de catégorie C :	1	0
Personnel non titulaire :	1	0
Retraités :	0	0



### Situation familiale :

	Aides	Prêts
Célibataire :	0	0
Mariage/Vie maritale sans enfant :	1	0
Divorcé/séparé sans enfant :	1	1
Divorcé/séparé avec enfant :	1	0



### Élément déclenchant la demande :

	Aides	Prêts
Maladie/handicap :	1	1
Difficultés ponctuelles :	1	0
Travaux-logement	1	0



1 femme a demandé contre 3 hommes  
 1 dossier a déjà bénéficié d'une aide dans l'année précédant la demande.  
 L'âge moyen du demandeur est de 44 ans



## ZAP Bergerac

1<sup>er</sup> degré enseignant : 458 personnes  
 2<sup>nd</sup> degré administratif : 59 personnes  
 2<sup>nd</sup> degré enseignant : 443 personnes

Total pour la ZAP Bergerac : 960 personnes

☞ 7 dossiers d'aide et 1 dossier de prêt accordés

### Les bénéficiaires :

	Aides	Prêts
Personnel de catégorie A :	2	0
Personnel de catégorie B :	0	1
Personnel de catégorie C :	1	0
Personnel non titulaire :	3	0
Retraités :	1	0



### Situation familiale :

	Aides	Prêts
Célibataire :	2	0
Mariage/Vie maritale sans enfant :	2	0
Divorcé/séparé sans enfant :	1	0
Divorcé/séparé avec enfant :	2	1



### Élément déclenchant la demande :

	Aides	Prêts
Maladie/handicap :	1	1
Difficultés ponctuelles :	1	0
Travaux-logement	1	0
Divorce-séparation	3	0
Perte d'emploi	1	0
Formation	1	0



6 femmes ont demandé contre 2 hommes

2 dossiers ont déjà bénéficié d'une aide dans l'année précédant la demande.

L'âge moyen du demandeur est de 40 ans





## ZAP Est

1 <sup>er</sup> degré enseignant :	416 personnes
2 <sup>nd</sup> degré administratif :	53 personnes
2 <sup>nd</sup> degré enseignant :	383 personnes
<b>Total pour la ZAP Est :</b>	<b>852 personnes</b>

☞ 10 dossiers d'aide et 4 dossiers de prêt accordés

### Les bénéficiaires :

	Aides	Prêts
Personnel de catégorie A :	4	1
Personnel de catégorie B :	0	0
Personnel de catégorie C :	2	2
Personnel non titulaire :	3	1
Retraités-invalides :	1	0



### Situation familiale :

	Aides	Prêts
Célibataire :	6	2
Mariage/Vie maritale sans enfant :	0	1
Divorcé/séparé sans enfant :	0	0
Divorcé/séparé avec enfant :	4	1



### Élément déclenchant la demande :

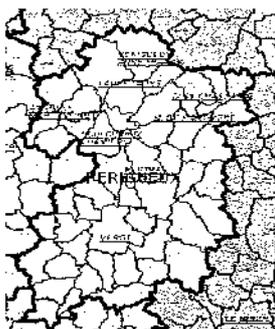
	Aides	Prêts
Maladie/handicap :	3	2
Difficultés ponctuelles :	3	0
Divorce-séparation :	3	2
Logement :	1	0



12 femmes ont demandé contre 2 hommes.

5 dossiers ont déjà bénéficié d'une aide dans l'année précédant la demande.

L'âge moyen du demandeur est de 47 ans



## ZAP Périgueux

1<sup>er</sup> degré enseignant : 543 personnes  
 2<sup>nd</sup> degré administratif : 210 personnes  
 2<sup>nd</sup> degré enseignant : 758 personnes

Total pour la ZAP Périgueux : 1511 personnes

☞ 21 dossiers d'aide et 8 dossiers de prêt accordés

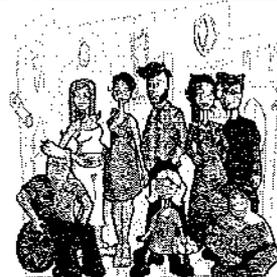
### Les bénéficiaires :

	Aides	Prêts
Personnel de catégorie A :	6	3
Personnel de catégorie B :	1	2
Personnel de catégorie C :	9	0
Personnel non titulaire :	4	2
Retraités-invalides :	0	1



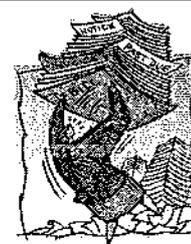
### Situation familiale :

	Aides	Prêts
Célibataire :	5	3
Mariage/Vie maritale :	5	2
Divorcé/séparé sans enfant :	2	1
Divorcé/séparé avec enfant :	8	2
Veuf-veuve :	1	0



### Elément déclenchant la demande :

	Aides	Prêts
Maladie/handicap :	3	2
Difficultés ponctuelles :	7	2
Divorce-séparation :	2	0
Logement :	5	1
Formation :	2	2
Perte d'emploi	0	1
Surendettement	1	0
Décès	1	0



25 femmes ont demandé contre 4 hommes

16 dossiers ont déjà bénéficié d'une aide dans l'année précédant la demande

L'âge moyen du demandeur est de 46 ans.

## BILAN DE LA CDAS 2011

### ☛ Pourquoi un bilan ?

Cela permet une connaissance du fonctionnement des CDAS par département. Le bilan favorise un meilleur repérage des actions conduites au niveau académique. Il peut déboucher sur une harmonisation des pratiques au sein de l'académie.

Ces informations sont recueillies par la CAAS qui impulse la politique académique sous couvert de Monsieur le Recteur.

### Bilan du fonctionnement de la CDAS 2011

Ne participe plus à la CDAS restreinte le CESF. Ayant peu d'heures de contrat à assurer en Dordogne, celles-ci sont consacrées aux entretiens individuels, selon la volonté du Recteur. Les assistantes sociales lui transmettent les orientations lors de réunions, en dehors de la CDAS.

Trois assistantes sociales se sont succédées sur un même poste, chargées du dossier Action sociale. C'est dans ces conditions que le bilan de l'année 2011 est rendu.

Au cours du dernier trimestre 2011, il a été constaté que les prêts étaient, pour une partie, non remboursés par les demandeurs. Un travail a donc été fait par le service social pour joindre les personnes concernées par des prêts accordés en 2010 et 2011, afin d'estimer les difficultés de remboursement. Des aides ont donc été attribuées lors de la dernière CDAS pour pallier des remboursements non assurés. Il reste, malgré tout, de nombreux prêts non remboursés des années antérieures, qui peuvent remonter à 1997.

### Analyse des chiffres

#### Les aides

**Le nombre d'aides demandées a tendance à diminuer depuis 2008** (58 en 2011, 65 en 2010, 79 en 2008,).

Toutefois, **les aides sont plus facilement accordées** (54 sur 58 en 2011, contre 69 sur 79 en 2008), peut-être du fait du nombre plus réduit.

**L'aide moyenne a baissé** (443,45€) en 2011 par rapport à 2010, mais se situe dans la moyenne globale de ces 5 dernières années.

**Les crédits des aides ont été mieux utilisés en 2011 qu'en 2010.** Le reliquat était de 2609,00 € euros en 2010 contre 650,00 € en 2011. Le reliquat s'explique par le fait que la commission a accordé des aides, sous réserve que des pièces justificatives soient fournies. Or, cela n'a pas été fait dans les temps. Les sommes sont donc restées inutilisées.

**Les sommes utilisées à chaque CDAS sont en moyenne de 1800,00 €.** Toutefois, ces sommes ont été **de l'ordre de 5 000,00 à 6000,00 € lors des deux dernières commissions**, du fait de rallonges budgétaires importantes.

### Les prêts

Le nombre des prêts se situe plutôt dans la moyenne haute de ces 5 dernières années (18 demandes de prêts).

La commission a accordé **proportionnellement moins de prêts, par rapport aux demandes, en 2011 qu'en 2010** : 15 sur 18 contre 13 sur 14. Toutefois, en valeur absolue, le nombre de prêts augmente depuis 2009 (9 puis 13 puis 15), après avoir connu une chute de moitié entre 2008 et 2009.

Le **montant moyen des prêts est plus élevé que celui des aides** dans la mesure où les sommes sont censées être remboursées : 936,53 € contre 443,45 € (aides). Le **prêt moyen en 2011 est un peu moins important que celui accordé chaque année depuis 2007, sauf en 2009**.

Les crédits de prêts ont été **moins bien utilisés en 2011 qu'en 2010**. Le reliquat est de 3716,75 € contre 2435,98 €. Cela s'explique par la rallonge budgétaire faite en septembre, qui n'a laissé que deux CDAS pour utiliser ces crédits ; la commission a privilégié les aides aux prêts lors de la toute dernière commission. **Toutefois, les crédits sont mieux utilisés ces deux dernières années qu'en 2009**, où le reliquat était de 9909,32 euros.

### Les secours d'urgence

Selon la volonté de Monsieur le Recteur, ils sont peu nombreux : 3 secours en 2011.

### Les demandeurs

La grande majorité des demandeurs sont des **actifs (87,5%) et des femmes (76,56%)**.

Un **tiers (32,81%)** des demandeurs est représenté par des personnels de **catégorie A, chiffre faible par rapport au pourcentage** de catégorie A dans le département. Les personnels de **catégorie C sont en proportion plus nombreux (26,56%), tout comme les non titulaires (21,88%)**, ce qui s'explique par des différences de ressources.

La **présence d'un seul salaire ou une seule retraite, avec ou sans enfant à charge, conduit les personnels à solliciter la CDAS**. 60,94% des demandeurs ne sont pas en couple : 31,25% sont des divorcés ou séparés avec enfants, et 29,69% sont des célibataires.

Globalement, **les demandes n'ont pas lieu plus d'une fois par an**, sauf 2 personnes qui ont demandé 2 fois en 2011. En effet, les aides ou prêts sont présentés par le service social, comme devant être exceptionnels.

### Chiffres en fonction des ZAP

Les **dossiers d'aide** accordée sont les plus nombreux par ordre d'importance selon les ZAP :

- Périgueux
- Est
- Bergerac
- Nord
- Ouest

**Pour les prêts :**

- Périgueux
- Est
- Nord
- Ouest et Bergerac (même nombre)

Cette **situation est essentiellement en lien avec les effectifs dans chaque ZAP**, la plus importante étant celle de Périgueux, puis Bergerac, Est, Ouest et Nord.

On retrouve les moyennes du département : **dans toutes les ZAP, les femmes ont demandé davantage que les hommes sauf dans la ZAP Nord**. La quarantaine (entre 40 et 47 ans) est l'**âge moyen** du demandeur, **sauf dans la ZAP Nord**, 62 ans car un personnel de 98 ans a fait une demande, ce qui a augmenté la moyenne d'âge.

- *Dans la ZAP de Périgueux,*

-les aides **octroyées concernent davantage les catégories C** (9 dossiers contre 6 pour les A, et 4 pour les non titulaires, puis 1 pour les B), les **divorcés, séparés avec enfant(s) et célibataires (8 et 5), ayant surtout des difficultés ponctuelles** (7), des problèmes liés au logement (5), au handicap (3), au divorce/séparation et à la formation (2 chacun), au surendettement et à un décès (1 chacun).

-les prêts concernent **d'abord, les catégories A** (3), puis B (2), et non titulaires (2), enfin retraités ou invalides (1), davantage les **célibataires** (3), mariés (2). Les motifs sont autant liés à la **maladie/handicap, qu'aux difficultés ponctuelles, qu'à la formation** (2 chacun), puis au logement et à la perte d'emploi (1 chacun).

- *Dans la ZAP Ouest,*

-les aides concernent autant les catégories A (1), C (1) et non titulaire (1), les personnels mariés avec (1) ou sans enfant (1), que les divorcés, séparés avec enfant (1), pour des motifs autant la **maladie/handicap** (1) que les **difficultés ponctuelles** (1), que le logement (1).

-le prêt concerne un personnel de catégorie A, divorcé sans enfant, pour raison de **maladie/handicap**.

- *Dans la ZAP Est*

-les aides concernent d'abord les personnels de **catégorie A** (4), puis les non-titulaires (3), catégorie C (2), retraités, invalides (1), une majorité de **célibataires** (6), puis de **divorcés, séparés avec enfant** (4), autant pour cause de **maladie/handicap, que de difficultés ponctuelles, que des divorces** (3 chacun)

-les prêts concernent d'abord les **personnels de catégorie C** (2), puis A, et personnels non titulaires (1 chacun), les **célibataires** (2), puis mariés sans enfant et divorcé avec enfant (1 chacun), pour des motifs liés à la **maladie, handicap autant que le divorce** (2 chacun)

- *Dans la ZAP Nord*

-les aides concernent **d'abord des retraités** (3), puis un personnel de catégorie A, les **divorcés sans enfant** (2), puis un célibataire et un marié sans enfant, pour des raisons de **maladie/handicap** (3) d'abord, puis pour des **difficultés ponctuelles** (1)

-les prêts concernent d'abord les **personnels de catégorie A** (2), et un personnel de catégorie C, d'abord les **mariés sans enfant** (2), puis divorcé sans enfant (1), pour des **difficultés ponctuelles** (2), puis pour cause de **maladie/handicap**

- *Dans la ZAP de Bergerac*

-les aides concernent d'abord les **personnels non titulaires** (3), puis catégorie A (2), et retraités et catégorie C (1 chacun), autant **les célibataires, que mariés sans enfant, que divorcés avec enfant** (2 chacun), puis divorcés sans enfant (1). Le **divorce est le 1<sup>er</sup> motif** de demande (3), puis à égalité la **maladie/handicap**, les **difficultés ponctuelles**, le logement, la perte d'emploi, la formation (1 chacun)

-le prêt concerne un **personnel de catégorie C, divorcé avec enfant, pour cause de maladie/handicap**

## **Bilan du CESF**

Les chiffres sont ceux de janvier à mai 2011. Pas de bilan encore pour septembre à décembre 2011.

21 personnes ont été rencontrées à l'IA. Parmi elles, les femmes sont deux fois plus nombreuses : 14 femmes et 7 hommes. Les personnes seules, célibataires ou divorcées sont deux fois plus nombreuses (14) que les personnes en union libre ou mariées (7). La plupart ont des enfants : 12 sur 14. Beaucoup de mères élèvent seules leurs enfants.

Les demandeurs sont pour majorité des catégories A (8), puis autant de catégorie C, et non titulaires (4 chacun), puis les retraités (3) et invalides (1).

Les difficultés rencontrées sont essentiellement des problèmes de budget (12 personnes sur 14). Une moitié connaît des difficultés financières liées à la maladie (8), de façon minoritaire à des problèmes de couple.

Une personne sur 5 pourrait déposer un dossier de surendettement auprès de la Banque de France, mais seul un personnel l'a fait, accompagné du CESF. Il est souvent difficile de faire cette démarche.

## **Propositions**

- Le **budget** attribué en début d'année a été rallongé au cours de l'année, ce qui a, finalement, presque doublé les sommes, prêts et aides, attribuées. Au final, le budget est important, quoiqu'inférieur de 3000,00 € environ par rapport à 2007 ou 2008. Toutefois, afin de mieux planifier l'attribution des aides, et permettre ainsi que les demandeurs de début d'année bénéficient d'aides ou de prêts aussi importants que ceux de fin d'année, il pourrait être intéressant d'avoir une rallonge plutôt en milieu d'année que fin septembre, époque à laquelle il ne reste plus que deux commissions. Celles-ci doivent utiliser des crédits qui représentent plus d'un tiers du budget annuel des aides, et la moitié du budget des prêts.
- Nous constatons un nombre de plus en plus important d'orientations vers les services du **CESF**. Il pourrait être pertinent que celui-ci assiste, en fonction des dossiers, à certaines commissions (si celui-ci n'est pas déjà pris par d'autres engagements dans d'autres départements) ou et qu'il assiste aux réunions de préparation à ces commissions.
- Au niveau des **statistiques**, et étant donné le nombre croissant de retraités demandeurs, il conviendrait d'ajouter dans les motifs invoqués : des retraites ou pensions d'invalidité faibles, ce qui illustre, d'ailleurs, une paupérisation des retraités de catégorie C de l'Education Nationale.

## IA24-Vincent Navarro

---

**De:** COLLEGE PLAISANCE - 24 - LANOUAILLE [Ce.0240015l@ac-bordeaux.fr]  
**Envoyé:** mercredi 7 mars 2012 12:33  
**À:** IA24-Vincent Navarro  
**Objet:** Re: Accompagnement éducatif  
**Pièces jointes:** Fiche action.3.xls.xlsm; Fiche action1.xlsm; Fiche action4.xlsm; Fiche action 2.xlsm; Fiche action n° 6.xlsm

Le 06/03/2012 17:23, IA24-Vincent Navarro a écrit :

Bonsoir,

Monsieur l'IEEN-IO m'a informé que vous seriez susceptible de déposer une demande complémentaire au titre de l'accompagnement éducatif. A cette fin et en amont d'une attribution éventuelle d'heures pour fonctionner, je vous remercie de bien vouloir renseigner la fiche action que je vous joins et me la retourner par courriel.

Je reste à votre disposition pour tout complément d'information qui vous serait utile.

Cordialement,

*Vincent NAVARRO  
Chef de la Division Ressources humaines - Vie de l'élève  
Inspection académique de la Dordogne  
Tel : 05 53 02 84 73  
Fax : 05 53 02 84 37*